

FOYER MUNICIPAL

Conditions d'utilisation et de réservation

	Délais de réservation	Conditions	Loyer	Horaires autorisés
--	-----------------------	------------	-------	--------------------

PARTICULIERS

Mariage	2 mois	être résident dans la commune ou ligne directe (enfant) ou propriétaire	Caution 600€	Horaires en vigueur
Baptêmes, communions ou autre fête religieuse	2 mois		Loyer . 70€ du 01/05 au 31/10 inclus . 110€ du 01/11 au 30/04 inclus	Clôture à 22 heures

ASSOCIATIONS COMMUNALES

	10 jours	Néant	Néant	Horaires en vigueur
--	----------	-------	-------	---------------------

MAIRIE

La municipalité est prioritaire pour la réservation et l'utilisation du foyer
